

# Écoles de l'Eure. Des mesures pour soulager les personnels prioritaires

Dans l'Eure, 81 établissements scolaires vont se muer en pôles d'accueil pour les enfants des personnels prioritaires mobilisés par la crise sanitaire, a annoncé le préfet.

Vendredi 2 avril, le préfet de l'Eure, Jérôme Filippini, et l'inspecteur d'académie du département de l'Eure, Laurent Le Mercier, ont précisé les mesures qui accompagnent l'annonce de la fermeture des établissements scolaires par Emmanuel Macron.

Comme lors du premier confinement, les enfants des personnels prioritaires en première ligne dans la gestion de la crise sanitaire seront accompagnés et reçus en présentiel dans des pôles d'accueil.

« Dans l'Eure, 12 collèges et 69 écoles seront mobilisés pour accueillir les enfants des personnels prioritaires », annonce le préfet.

Liste des personnels prioritaires « élargie »

Jérôme Filippini a ensuite pris le soin de présenter en détail une liste « d'emblée élargie » des professions concernées par la mise en place de ces pôles d'accueil : « On y trouve les professionnels de santé, ceux qui participent aux opérations de dépistage et de vaccination, les personnels des établissements sociaux et médico-sociaux type Ehpad ou établissements d'accueil pour personnes en situation de handicap, les personnels des structures de l'aide sociale à l'enfance, les enseignants et les professionnels des établissements scolaires qui vont participer au système minimal de garde, les forces de sécurité intérieure et de secours (policiers, gendarmes, surveillants pénitentiaires, pompiers, et, en temps de besoin, les militaires de la base aérienne 105), et les agents des services de l'État mobilisés par la crise. »

Par ailleurs, le préfet promettait vendredi que « tous les personnels prioritaires auraient une solution d'accueil pour leurs enfants dès mardi matin (mardi 6 avril 2021, N.D.L.R.) et pour les trois semaines qui viennent puisque cela vaudra aussi pour l'accueil collectif de mineurs pendant les vacances scolaires ».

« Nous avons également mis en place un accompagnement adapté pour les élèves en situation de handicap, poursuivait Laurent Le Mercier. Les élèves des établissements scolaires y suivront une scolarité à distance. L'ensemble des établissements médico-sociaux, que ce soit en externat ou en internat, restent ouverts. »

Interrogé sur la capacité des établissements à assurer la continuité pédagogique en distanciel, l'inspecteur d'académie de l'Eure s'est voulu confiant : « **des plans de préparation ont été mis en place dès septembre**, rappelle-t-il. **Les écoles, collèges et lycées savent donc ce qu'ils ont à faire pour travailler en distanciel avec les élèves. On a aussi des dispositifs complémentaires de l'enseignement en distance comme Ma classe à la maison, via le centre national d'enseignement à distance (Cned).** »



Jérôme Filippini, préfet de l'Eure, a détaillé la liste des personnels prioritaires dont les enfants pourront être pris en charge dans des pôles d'accueil. (©MP / Eure Infos La Dépêche)